

SARL 3 DP EXPERTISES

CAPITAL : 10 000 €

SIEGE SOCIAL : 8 Route des Cimes – 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE

R.C.S BAYONNE 810 086 199

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE 02 SEPTEMBRE

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, un instant après la cession de parts intervenue entre Monsieur Philippe HERBERT et la SARL XAMADE.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas LEON agissant en qualité de cogérant.

Ordre du jour :

- 1°- Constatation de la cession des titres ;**
- 2°- Renumérotation des parts ;**
- 3°- Démission d'un cogérant ;**
- 4°- Modifications statutaires ;**
- 5°- Pouvoirs.**

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'Assemblée : les statuts.

La Présidence déclare à l'Assemblée qui lui en donne acte que les associés ont pu exercer au siège social le droit de communication qui leur est reconnu par les textes.

La discussion est ensuite ouverte.

La discussion étant close, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes mises à l'ordre du jour, non sans avoir vérifié, avant chaque vote, le maintien des conditions requises pour son intervention régulière.

PREMIERE RESOLUTION – CONSTATATION DE LA CESSION DES TITRES

La collectivité des associés constate la cession de :

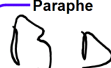
- 1 part sociale par Monsieur Philippe HERBERT au profit de la SARL XAMADE.

La collectivité des associés constate que l'ensemble des associés a donné son agrément pour l'intervention de la cession susvisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – RENUMEROTATION DES PARTS

La collectivité des associés décide de renuméroter les parts sociales de la société, savoir :

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


- Monsieur Nicolas LEON : la part qu'il détient actuellement, anciennement numérotée 99 **est renumérotée 100** ;
- La SARL XAMADE : les parts qu'elle détient actuellement, anciennement numérotées de 51 à 98 et 100 **sont renumérotées de 51 à 99**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – DEMISSION D'UN COGERANT

La collectivité des associés prend acte de la démission de la fonction de cogérant de Monsieur Philippe HERBERT à compter de ce jour. Quitus lui est donné pour l'exercice de son mandat.

En conséquence, la gérance de la société sera poursuivie par Monsieur Nicolas LEON, gérant de la société à ce jour, pour une durée indéterminée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – MODIFICATIONS STATUTAIRES

La collectivité d'associés, connaissance prise des résolutions qui précèdent décide de modifier les statuts comme suit :

« 2.5.2 - SOUSCRIPTION ET LIBERATION

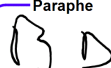
Suite à une cession de parts en date du 2 septembre 2026, les 100 parts émises souscrites en totalité et intégralement libérées, sont réparties comme suit :

- Monsieur Bernard DELPECH, Titulaire de 16 parts numérotées de 1 à 16	16 p
- Monsieur Michel ARRAYET, Titulaire de 17 parts numérotées de 17 à 33	17 p
- Monsieur Julien GAYE, Titulaire de 17 parts numérotées de 34 à 50	17 p
- la SARL XAMADE, Titulaire de 49 parts, numérotées de 51 à 99	49 p
- Monsieur Nicolas LEON, Titulaire d'1 part portant le numéro 100	1 p
TOTAL	100 p

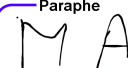
2.7- GERANCE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Suivant une assemblée générale en date du 02 septembre 2026, Monsieur Nicolas LEON est nommé cogérant pour une durée illimitée. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Paraphe


CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités résultant de la résolution qui précède.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée.

Signé par :

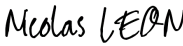
3A626304546C40B...

Signé par :

E38DD6D971144AC...

Signé par :

DACFF3343C06466...

Signé par :

EE381008729248A...